

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Produits d'entretien ménagers - Acquisition au nom du groupement de commandes constitué entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et les régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre - Années 2008, 2009 et 2010 - Mise en appel d'offres

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les services de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que les régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre doivent se procurer les produits d'entretien ménagers nécessaires au nettoyage de leurs bâtiments.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale, pour les années 2008 à 2010, est estimée à 1 423 000 € TTC.

Le volume des commandes qui seraient effectuées par les différents services justifie le recours à une procédure d'appel d'offres.

Les achats seraient réalisés dans les catégories suivantes :

- abrasifs
- produits par pulvérisation
- broserie
- droguerie
- produits sanitaires
- produits de nettoyage des vitres
- poubelles et accessoires pour sanitaires
- papier hygiénique
- produits d'essuyage jetables
- détergents et savons
- produits lessiviels
- sacs poubelles
- désinfectants.

Les marchés, fractionnés, passés sous forme de marchés à bon de commande, seraient conclus pour un an, et renouvelables par reconduction expresse, sans que leur durée totale ne puisse excéder trois ans.

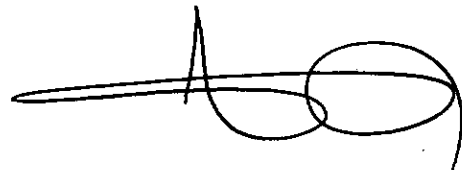
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider la mise en appel d'offres de l'acquisition des produits d'entretien ménagers nécessaires à l'entretien des divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale, et des régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre ;
- 2) m'autoriser à lancer la procédure, au nom du groupement constitué entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et les régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre ;
- 3) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 4) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 5) dire que le montant des fournitures sera réglé sur les crédits à inscrire aux budgets des exercices 2008, 2009 et 2010 de chaque entité.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

